

La rubéole et la grossesse

La rubéole est une maladie bénigne causée par un virus. Elle se transmet d'une personne à une autre par la salive et les gouttelettes projetées dans les airs quand une personne infectée tousse ou éternue.

Symptômes

Les premiers symptômes de la rubéole ressemblent à ceux d'une grippe légère et sont suivis d'une éruption cutanée. Environ la moitié des personnes infectées par le virus de la rubéole ne présentent aucun symptôme.

Si une femme attrape la rubéole pendant la grossesse, son bébé peut en subir des conséquences graves.

Au Canada, il est très rare qu'une femme enceinte attrape la rubéole étant donné que la plupart des femmes ont reçu le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) ou qu'elles ont eu la maladie quand elles étaient enfants. Il est important de savoir si vous avez ou non une immunité contre la rubéole, c.-à-d. si vous êtes protégée contre celle-ci.

La rubéole et la grossesse : le risque

Le fait d'avoir la rubéole pendant la grossesse augmente le risque d'embryopathie rubéolique. Celle-ci peut entraîner de graves troubles congénitaux chez le nouveau-né, notamment des troubles cardiaques, des problèmes de la vue et de l'ouïe et une déficience intellectuelle.

C'est au début de la grossesse que le risque d'embryopathie rubéolique est le plus élevé.

- Si vous contractez la rubéole dans les 10 premières semaines de grossesse, ce risque pourrait atteindre jusqu'à 90 %. La fausse couche est également courante.
- Si vous attrapez la rubéole après la 20^e semaine, le risque d'embryopathie rubéolique est faible.

La meilleure façon de protéger votre bébé, c'est de vous assurer que vous avez une immunité contre la rubéole.

Comment savoir si j'ai une immunité?

Une simple analyse sanguine permet de déterminer si vous avez une immunité contre la rubéole. Il est préférable de savoir si vous êtes protégée avant de tomber enceinte. Renseignez-vous auprès de votre fournisseur de soins de santé concernant la possibilité de subir cette analyse.

Si vous avez une immunité contre la rubéole, on considère que vous serez protégée contre la rubéole pendant votre grossesse.

Si vous n'avez pas d'immunité contre la rubéole, vous devriez prendre les mesures suivantes :

Avant la grossesse – recevoir le vaccin ROR. Attendez un mois après le vaccin pour tomber enceinte.

Pendant la grossesse – on n'administre pas le vaccin ROR pendant la grossesse.

Voici les mesures à prendre pour vous protéger :

- Évitez les personnes qui pourraient avoir été exposées à la rubéole;
- Évitez les personnes qui ont une éruption cutanée;
- Ne partagez pas d'aliments, de boissons, d'ustensiles, de rouges à lèvres ou de cigarettes, entre autres;
- Lavez-vous bien les mains souvent;
- Assurez-vous que votre partenaire, vos enfants et les autres personnes de votre entourage sont protégés contre la rubéole;
- Dites-le à votre fournisseur de soins de santé si vous avez été en contact avec une personne qui a la rubéole.

Après la grossesse – Faites-vous administrer le vaccin ROR afin de protéger votre nouveau-né et pour assurer une protection en cas de futures grossesses.

Si vous avez des questions ou des préoccupations et que vous voulez en parler avec un professionnel de la santé, appelez le 519 663-5317, poste 2330, ou visitez le www.healthunit.com.

Référence

Heymann, D. L. *Control of Communicable Diseases Manual. 19th ed.*, Washington, D.C., American Public Health Association, 2008.

Créé en février 2013